

Date de dépôt : 7 juillet 2020

Rapport

de la commission des finances chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat approuvant les états financiers individuels des Etablissements publics pour l'intégration pour 2019

Rapport de majorité de M. Jean-Luc Forni (page 1)

Rapport de minorité de M. Jean Burgermeister (page 4)

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de M. Jean-Luc Forni

Mesdames et
Messieurs les députés,

La commission des finances sous la présidence de M. Olivier Cerutti a voté ce projet de loi mentionné en titre lors de sa séance du 24 juin 2020.

Les travaux de la commission sur ce projet de loi ont été notamment suivis par M^{me} Coralie Apffel Mampaey et M. Olivier Fiumelli, représentant le département des finances.

M. Raphaël Audria, secrétaire scientifique, a assisté la commission lors de ses travaux. M. Gérard Riedi a pris le procès-verbal en question. Qu'ils en soient remerciés.

Discussion et déclaration des groupes

Un commissaire (EAG) relève que des économies importantes sont faites depuis des années par les EPI sur le dos des salariés essentiellement. On diminue les engagements, on repousse les engagements en cas de départ, cela réduit ainsi le nombre d'équipes. Pour faire des économies, on réduit le

personnel sur le terrain, ce qui a des répercussions sur la qualité des prises en charge qui peuvent être extrêmement complexes. Au final, les EPI sont dans les clous, mais on a voté des budgets et des comptes qui ne sont pas pareils. La même situation se répètera l'année prochaine. Cette situation est ridicule. Le commissaire (EAG) s'opposera donc à ce projet de loi et prendra un rapport de minorité.

Les autres groupes ne souhaitent pas s'exprimer, la situation ayant été déjà discutée lors du rapport d'audition de cette entité.

Le président passe alors au vote de ce PL 12682.

Votes

1^{er} débat

Le président met aux voix l'entrée en matière du PL 12682 :

Oui :	14 (3 S, 2 Ve, 2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)
Non :	1 (1 EAG)
Abstentions :	—

L'entrée en matière est acceptée.

2^e débat

Le président procède au vote du 2^e débat :

Titre & préambule	pas d'opposition, adopté
Article unique	pas d'opposition, adopté

3^e débat

Le président met aux voix l'ensemble du PL 12682 :

Oui :	14 (3 S, 2 Ve, 2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)
Non :	1 (1 EAG)
Abstentions :	—

Le PL 12682 est accepté.

La commission vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à approuver ce projet de loi.

Projet de loi (12682-A)

approuvant les états financiers individuels des Etablissements publics pour l'intégration pour 2019

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu l'article 58, lettre h, de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013 ;
vu l'article 60, lettre e, de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013 ;
vu l'article 33 de la loi sur l'organisation des institutions de droit public, du 22 septembre 2017 ;
vu l'article 32 alinéa 1, de la loi sur l'intégration des personnes handicapées, du 16 mars 2003 ;
vu l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du 10 décembre 2014 ;
vu les états financiers des Etablissements publics pour l'intégration pour l'année 2019 ;
vu la décision du conseil d'administration des Etablissements publics pour l'intégration du 26 février 2020,
décrète ce qui suit :

Article unique Etats financiers

¹ Les états financiers individuels des EPI comprennent :

- a) un bilan ;
- b) un compte d'exploitation ;
- c) un tableau des variations du capital ;
- d) un tableau des flux de trésorerie ;
- e) une annexe contenant un résumé des principes et méthodes comptables, des notes détaillant les différents postes du bilan et du compte d'exploitation, ainsi que les autres informations requises par le référentiel comptable.

² Les états financiers pour l'année 2019 sont approuvés.

Date de dépôt : 11 août 2020

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de M. Jean Burgermeister

Mesdames et
Messieurs les députés,

Les Etablissements publics pour l'intégration (EPI) jouent un rôle de service public fondamental. Ils accueillent de nombreuses personnes en situation de handicap et notamment ceux nécessitant une prise en charge importante dans le domaine de la déficience intellectuelle, de l'autisme et du handicap psychique, avec troubles du comportement sévères associés.

Une victime des économies budgétaires

Ces dernières années, les EPI ont dû multiplier les économies budgétaires. Au total, les économies consenties depuis 2014 s'élèvent à plus de 6 millions ! Un effort qui n'est évidemment pas indolore. Les syndicats dénoncent régulièrement la dégradation des conditions de travail. Ce sont en effet les salariés qui ont dû – pour l'essentiel – assumer les coupes, ils se retrouvent donc appelés à faire toujours plus avec toujours moins. Certaines prestations ont également été supprimées, « Le Cinoche » et la « Buvette du Bout-du-Monde » ont été fermés en 2019, sans être remplacés par d'autres activités permettant l'insertion. Alors que les tâches des EPI s'accroissent, avec notamment une augmentation des prises en charge des personnes en situation de handicap lourd, les subventions ne suivent pas l'évolution des besoins. Pire encore, la subvention des EPI ne correspond pas à la réalité de la prise en charge. Un écart qui coûte chaque année plus de 2 millions aux EPI !

L'immobilisme des autorités

La situation est bien connue par ce Grand Conseil et par le gouvernement depuis des années, mais elle demeure pourtant inchangée d'un budget à l'autre. Les EPI se retrouvent donc systématiquement avec un couteau sous la gorge à l'heure de boucler les comptes, contraints de réclamer des crédits supplémentaires, votés dans le secret de la commission des finances. La droite, qui affectionne tant les coupes budgétaires, a pour coutume de refuser la

publication des communiqués de presse relatifs à ces votes en commission, dissimulant ainsi l'aberration d'une politique budgétaire qui ne répond pas aux besoins élémentaires des personnes les plus fragiles.

Une dépendance aiguë aux fonds privés

Les EPI souffrent d'un déficit criant en matière d'investissements publics. L'entretien et la rénovation des bâtiments, ainsi que les nouvelles constructions, dépendent essentiellement de dons privés. Ainsi, plusieurs ateliers ou structures, notamment Intera sur Belle-Ideé, ont été réalisés avec des fonds privés à hauteur de 60,2 millions. Un nouveau bâtiment – la Résidence 21 – qui devrait ouvrir en février 2021 a été intégralement financé en fonds privés. La situation est particulièrement préoccupante pour le bâtiment de la Combe qui est vétuste et dont les installations ne sont plus conformes (isolation, circuit électrique, chauffage, ventilation, présence d'amiante, etc.). Cette situation entraîne un danger permanent pour les résidents (une centaine de personnes) et les salariés qui y travaillent. Le bâtiment ne correspond pas à la configuration nécessaire pour une prise en charge optimale des personnes concernées par ce site, exacerbant notamment certains troubles du comportement. Le besoin urgent d'une rénovation complète n'a jamais été nié par le Conseil d'Etat... qui s'empresse pourtant de ne rien faire.

L'austérité nuit gravement à la population

Le refus d'Ensemble à Gauche concernant ce PL est donc politique. Nous refusons de cautionner une situation catastrophique qui relève avant tout de la responsabilité du Conseil d'Etat. La situation des EPI illustre les conséquences dramatiques des politiques d'économies budgétaires.